VILLE D'APT

(V A U C L U S E)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 20 décembre 2016
19 heures 00

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

SP/MG

N° 002083

Service patrimoine et musée - Lancement d'une étude de valorisation des vestiges archéologiques de la place Carnot

Affiché le :

Le mardi 20 décembre 2016 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 14 décembre 2016, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)
ONT DONNE PROCURATION : M. Cédric MAROS (5e Adjoint) donne pouvoir à Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. André LECOURT (3e Adjoint), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)
ABSENTS :
La séance est ouverte, M. Frédéric SACCO est nommé Secrétaire.

VOTES POUR : 25

VOTES CONTRE : 1

ABSTENTION(S) : 5

Il est présenté au conseil municipal la possibilité de créer un espace de valorisation des vestiges archéologiques, dans le prolongement du projet de réaménagement de la place Carnot.

La place Carnot constitue un point central de l'histoire de la ville, comme l'illustre la succession du bâti historique à cet endroit : théâtre antique probablement réaménagé en amphithéâtre, premier lieu de culte chrétien, cathédrale et halle aux grains.

Vu l'intérêt patrimonial de cet espace, Madame le Maire informe le conseil que la mise en valeur d'une partie des vestiges archéologiques de la scène du théâtre antique d'Apt pourrait contribuer au développement touristique et économique de la ville.

Considérant que ce projet de mise en valeur doit intervenir de façon harmonieuse avec les travaux actuellement en cours pour la réhabilitation de la place Carnot, Madame le Maire expose au conseil municipal la nécessité d'adopter rapidement le principe du lancement d'une étude de définition. Celle-ci aura pour objectif la concrétisation du projet de valorisation archéologique, ainsi que l'établissement d'un planning et d'une évaluation financière.

Dans l'objectif de la conduite de cette étude, la ville doit formuler, au plus tôt, une demande d'auto-saisine archéologique auprès du Service Régional d'Archéologie. En effet, seule une fouille planimétrique de l'espace sur lequel le projet d'aménagement est projeté permettra de définir précisément la nature et l'ampleur des vestiges conservés.

LE CONSEIL A LA MAJORITE

CONSIDERE qu'une étude est nécessaire pour définir le projet de mise en valeur d'une partie des vestiges archéologiques de la place Carnot.

DIT que la dépense, évaluée à 24 500 € sera financée par les crédits inscrits à l'article 2031, chapitre 2083 en investissement, de l'exercice budgétaire 2017.

CONFIRME la décision de formuler une demande d'auto-saisine archéologique à des fins d'étude auprès du Service Régional de l'Archéologie.

AUTORISE Mme le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer toutes pièces relatives à ces dossiers.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI